

Les lois mémorielles et la liberté d'expression

Par **theo13100**, le **29/09/2012** à **00:39**

Bonsoir à tous. [smile3]

J'ai une dissertation à faire sur "les lois mémorielles et la liberté d'expression", j'ai réfléchi à un plan après avoir fait mes recherches et j'aimerais que vous me disiez si vous le pensez cohérent et si vous me conseilleriez de rajouter/enlever certaines idées.

Le voilà :

I) Différents types de lois mémorielles, différentes fonctions et différents effets

A) Les lois mémorielles déclaratives : fonction symbolique, ne sont pas liberticides

B) Les lois mémorielles normatives : un sujet de controverse

II) Une intention louable mais des problèmes certains

A) Limiter les abus de la liberté d'expression

B) Mais des dérives (peuvent inhiber la recherche historique. Et où s'arrêter ? Les lois punissant l'incitation à la haine, la diffamation etc., ne suffisent-elles pas ?)

Par **Camille**, le **29/09/2012** à **10:21**

Bonjour,

Bon courage !

Question : votre dissertation doit-elle se conformer à ces lois ?

[citation]A) Limiter les abus de la liberté d'expression

Par exemple : **[CENSURÉ]** ou encore **[CENSURÉ]**

B) Mais des dérives

Notamment : **[CENSURÉ]** de même que **[CENSURÉ]**[/citation]

[smile4]

Par **theo13100**, le **29/09/2012** à **10:53**

Umm pourquoi il y a écrit "[CENSURE]" ?

[citation]Citation :

A) Limiter les abus de la liberté d'expression

Par exemple : [CENSURÉ] ou encore [CENSURÉ]

B) Mais des dérives

Notamment : [CENSURÉ] de même que [CENSURÉ][[/citation]

Par **Newjurist**, le **30/09/2012** à **00:41**

Bonjour Theo,

Camille utilise le second degré.

Ps: si tu cherches qui fixe les limites à la liberté d'expression, ce n'est pas Dieudonné.

Par **Camille**, le **30/09/2012** à **11:49**

Bonjour,

[citation]Umm pourquoi il y a écrit "[CENSURE]" ? [/citation]

Ben, c'est tout bête. Si je ne m'étais pas auto-censuré, peut-être que mes commentaires auraient pu tomber sous le coup de ces fameuses lois, justement...

D'ailleurs, l'actualité récente en donne un assez bon exemple. L'affaire du film américain islamophobe (pourtant, à ce qu'on dit, assez banal et que - si j'ai tout bien compris - assez peu ont pris la peine de regarder) et les commentaires plus que mesurés et très tardifs des défenseurs institutionnels de la sacro-sainte liberté d'expression chérie...

Mais je sens que, rien qu'en écrivant ça... [smile4]